

MINISTERE DE LA REGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur. G. VAN**  
**CAUWELAERT**  
Directeur du Service des Monuments  
et des Sites – A.A.T.L.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : Mon 2071-755 3870  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.962/s.354/OE  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue d'Egmont, 9-11 / rue du Champs de Mars, 30. Proposition de classement comme monument de certaines parties de la Fondation Universitaire.  
*Dossier traité par Mme O. Goossens.*

En réponse à votre courrier du 27/07/2004 et conformément à l'article 222, §1, 2 et 3 du Cobat, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22/09/2004, notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la demande de protection du bien mentionné sous rubrique.

La demande porte sur le classement comme monument, pour leur intérêt historique et esthétique, des façades, toitures à rue et de la totalité des locaux du rez-de-chaussée et du premier étage de la Fondation Universitaire.

Cet ensemble de bâtiments, qui a vu naître en son sein le Fonds national de Recherche scientifique (FNRS), fut construit et transformé entre 1870 et 1958 successivement par les architectes Eugène Flanneau, Ernest Jaspar et Maurice Haeck.

Outre leurs qualités architecturales, les façades des n° 9 (1880) et 11 (1870 - hôtel Puissant) de la rue d'Egmont sont les seuls témoignages encore existants de l'oeuvre de Flanneau, représentant talentueux du style Second Empire en Belgique et auteur de nombreux hôtels de maître bruxellois aujourd'hui disparus.

Quant à l'ambiance particulière des lieux – entre hôtel Art déco et club privé anglais – elle résulte essentiellement des deux interventions successives de Ernest Jaspar : la construction du bâtiment monumental sur la rue du Champs de mars en 1921-23, son agrandissement en 1926 ainsi que les profonds remaniements intérieurs qu'il a opérés sur l'ensemble des bâtiments à cette époque. La façade arrière de la Fondation (1921-1926) est sans aucun doute l'élément le plus original et impressionnant de l'ensemble, tant par son aspect monumental que les nombreuses influences stylistiques typique de l'Art déco qu'elle synthétise.

Si les interventions de Maurice Haek sont principalement utilitaires (1945-46 et 1955-58), elles ne sont pas sans intérêt au niveau des locaux du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage où ses aménagements témoignent d'un excellent équilibre entre un vocabulaire formel qui annonce les années '50 et le respect du style Art déco des locaux existants.

Au vu des qualités architecturales et esthétiques incontestables de cet ensemble, de sa symbolique historique ainsi que de l'importance des architectes qui l'ont marqué de leur empreinte – plus particulièrement Ernest Jaspar –, la Commission se prononce en faveur de la proposition de classement telle que formulée ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. : Monsieur E. Kir, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine.